



# A vos cultures

N°28 – 11 octobre 2023

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°32

Conseils service Agronomie

-

Conseils service Agronomie

### A RETENIR :

#### Colza :

- Grosses altises : captures importantes en cuvette, le vol est toujours en cours. Les colzas ayant atteint ou dépassé le stade 4 feuilles ont passé le stade de sensibilité.
- Larves de tenthrèdes : présence modérée, à surveiller jusqu'au stade six feuilles.
- Charançon du bourgeon terminal : aucune capture cette semaine. Le vol n'est pas encore engagé.

## COLZA

### STADES :

**De six feuilles (B6) à dix feuilles (B10) pour les 15 parcelles observées cette semaine dans le réseau, mais avec des irrégularités variables selon les secteurs en fonction du cumul de pluies depuis les semis.**

**Attention aux secteurs peu arrosés ces dernières semaines où les colzas souffrent (disparition prématurée de feuilles), il faut intensifier la surveillance vis-à-vis des ravageurs et intervenir si des dépréciations foliaires importantes sont constatées.**

### GROSSES ALTISES ADULTES



Adulte de grosse altise

Des captures importantes en cuvette sont observées cette semaine puisque les 15 parcelles observées signalent la présence d'adultes en cuvette jaune avec de 3 à 94 captures (20 individus en moyenne). Comme pour les petites altises, le risque de dépréciation foliaire est terminé pour les colzas à 4 feuilles et plus. Il faut maintenant suivre la pression larvaire en réalisant des tests Berlèse dans les semaines à venir.

Stades de sensibilité : De la levée à 3 feuilles.

**À la suite du retrait du phosmet (Boravi WG), et au vu des résultats des tests de résistance effectués dans le département ces dernières années, il n'existe plus à ce jour de solutions chimiques efficaces vis-à-vis de la grosse altise adulte.**

**Au-delà du stade quatre feuilles, le colza est suffisamment développé pour faire face aux attaques. La lutte s'effectuera en fonction du risque larvaire par la réalisation au préalable de tests Berlèse et en fonction du risque agronomique à partir de mi/fin octobre.**

### Levier Agronomique

Une levée suffisamment précoce afin de viser un stade de colza à quatre feuilles et plus au moment de l'arrivée des grosses altises adultes constitue le meilleur levier. Par ailleurs, il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises. Dans l'idéal, la destruction des repousses ne devrait pas intervenir avant le stade 4 feuilles de votre nouveau colza.

**Larve de grosse altise** : pour les colzas à 8 - 10 feuilles, un premier test Berlèse peut être réalisé afin de déterminer la pression larves d'altises, il existe une méthode très simple à généraliser : la méthode Berlèse. Cette dernière consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes.

Mode opératoire : prélever 30 plantes, couper les limbes des plantes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine remplie d'eau et de mouillant, placer les dispositifs dans une pièce bien chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent, compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter 2 fois, arrêter les comptages quand plus aucune larve ne sort depuis 3-4 jours.

Pour estimer le risque parcellaire lié aux larves de grosses altises et avant toutes interventions, nous vous conseillons d'utiliser l'outil de Terres Inovia en suivant le lien suivant <https://www.terresinovia.fr/-/larve-grosse-altise-colza>

Deux tests Berlèse réalisés précocement sur le nord Allier ne présentent aucune larve. Suivez les prochains résultats des tests Berlèse. Il est trop tôt pour intervenir sur larves.

## CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL (cf BSV de cette semaine)



Charançon du bourgeon terminal  
(Terres Inovia)

**Seuil indicatif de risque :** aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible. **Attention, la simple présence du ravageur n'est pas le seul indicateur à prendre en compte !**

Pour estimer le risque parcellaire lié au charançon du bourgeon terminal et avant toutes interventions, nous vous conseillons d'utiliser l'outil de Terres Inovia en suivant le lien suivant <https://www.terresinovia.fr/-/charancon-bourgeon-colza>

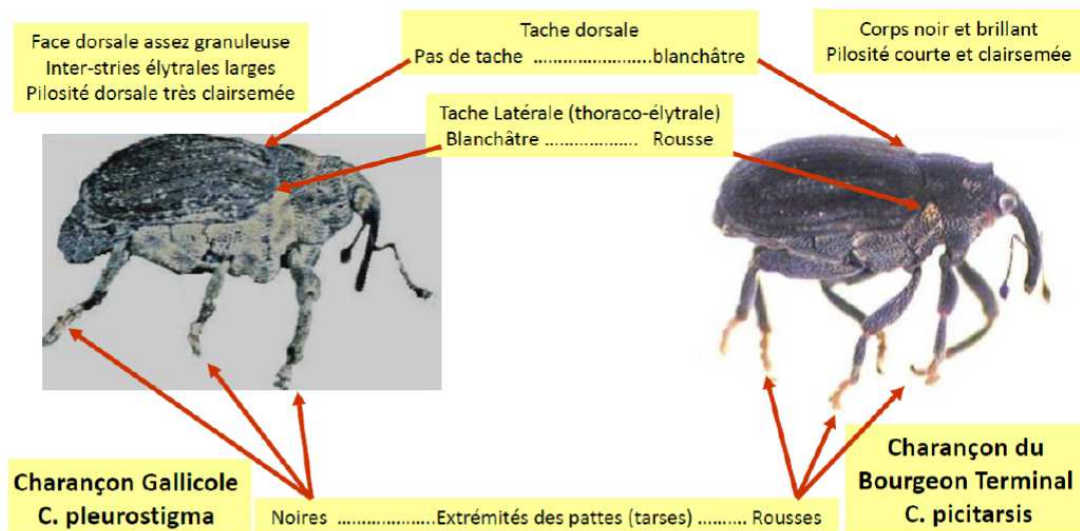
**La dynamique de vol du charançon du bourgeon terminal s'apprécie à l'échelle d'un réseau. Aucune capture cette semaine, il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir. Les prévisions de Terres Inovia de la semaine dernière prévoient un vol avéré vers le 9 octobre. Ce vol n'est donc pas confirmé sur le terrain.**

**Suivre nos prochains bulletins.**

Attention, on signale la capture sur le Nord Allier de charançon gallicole à ne pas confondre avec le charançon du bourgeon terminale.

## Charançon Gallicole

Adulte : ne pas confondre avec le charançon du Bourgeon Terminal



### TENTHREDES

Fin du risque pour les parcelles ayant atteint 6 feuilles, maintenez la surveillance dans les autres situations. Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza. Si besoin, voir nos précédents bulletins.

### PUCERONS VERTS

Présence signalée dans une parcelle, la plupart des parcelles ont atteint le stade 6 feuilles et sont donc moins sensibles aux pucerons.

Plus d'infos en suivant le lien ci-dessous.

<https://www.terresinovia.fr/-/pucerons-verts-vigilance-si-la-variete-n-est-pas-resistante-a-la-jaunisse>

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) [https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap\\_fiches\\_action](https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action)
- Et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"  
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

*La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.*

*"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"*

**La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier**

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr

